

Bref

Vingt ans de bac pro : un essor marqué par la diversité

En un peu plus de vingt ans, le baccalauréat professionnel a trouvé sa place dans l'offre de diplômes. Mais la façon dont il s'est implanté dans le paysage varie beaucoup d'un secteur professionnel à l'autre. Une variété que l'application de la récente réforme de la voie professionnelle devra prendre en compte, et qui interroge l'objectif général de poursuite d'études.

Le bac pro en trois ans, principale mesure de la rénovation de la voie professionnelle, est généralisé depuis la rentrée 2009. Le diplôme s'obtient dorénavant après une seconde, première et terminale professionnelles au lieu de deux ans de BEP (ou de CAP) suivis de deux ans de bac pro. Cette évolution entend favoriser la poursuite d'études et limiter les sorties sans qualification. Or un retour sur vingt ans de bac pro met en relief de grandes disparités dans l'appropriation du diplôme d'un secteur professionnel à l'autre. À la lumière de ce bilan, la mise en œuvre de la réforme ne saurait donc être homogène dans toutes les spécialités.

Les premières spécialités de baccalauréat professionnel sont mises en place au printemps 1986. Un rapport de mai 1985, réalisé par la mission Éducation-Entreprise, en propose la création dans le cadre d'une nouvelle filière professionnelle contribuant à diversifier les voies d'accès au baccalauréat. Cette proposition s'inscrit également dans la volonté nationale de porter 80 % d'une classe d'âge au niveau IV de formation tout en essayant d'augmenter l'attractivité des lycées professionnels. Le bac pro est conçu dès son origine comme un diplôme d'insertion et présenté comme porteur d'innovation sur plusieurs registres. Dans ses modalités d'accès tout d'abord, car il offre une opportunité de poursuite d'études aux titulaires d'un BEP ou d'un CAP qui bénéficiaient de peu d'opportunités jusqu'alors. Dans ses modalités pédagogiques ensuite, car il intègre des périodes de formation en entreprise de 16 semaines en moyenne qui confèrent à cette dernière un nouveau rôle dans l'apprentissage des savoirs professionnels. Son organisation par domaines de formation, et non par disciplines, permet de mieux articuler la formation professionnelle et les enseignements généraux. Il prend enfin systématiquement en compte une nouvelle forme de validation des acquis : le contrôle en cours de formation.

Ces caractéristiques semblent avoir répondu à des besoins existants car, sur l'ensemble, le bac pro a connu une forte croissance, tant en effectif qu'en nombre de spécialités. Mais la réalité est plus contrastée lorsqu'elle est appréhendée par spécialité ou par secteur professionnel.

Une croissance régulière, mais des disparités selon les spécialités

Le bac pro n'est pas apparu dans un espace vierge de toute certification. Avant sa création, il existait déjà de nombreuses spécialités du baccalauréat technologique, du brevet de technicien, et du brevet professionnel. Alors que le nombre de diplômes proposés au niveau IV est en baisse, le nombre de spécialités du bac pro augmente régulièrement depuis 1986. Comparativement, la part de l'offre reste stable pour les baccalauréats technologiques, diminue pour les brevets professionnels et les brevets de technicien, titre appelé à disparaître. Elle augmente pour des certifications plus « pointues », telles que les brevets des métiers d'art et les mentions complémentaires. Cette croissance est allée de pair avec celle des effectifs. Aujourd'hui, environ 60 % des élèves de niveau IV, hors baccalauréat général, sont en terminales technologiques et un peu plus d'un tiers en terminales professionnelles. Les autres diplômes concernent des effectifs inférieurs à 1 %, excepté le brevet professionnel qui connaît une croissance modeste mais continue ●●●

À Jean-Louis,
décédé alors qu'il travaillait à
la rédaction de ce Bref, une
publication qu'il crée en 1983.
Ce numéro porte la marque de son
expertise et de son engagement
de près de 40 ans au Céreq.

Les commissions professionnelles consultatives (CPC)

Les CPC du ministère de l'Éducation nationale sont des instances où employeurs, salariés, pouvoirs publics et personnes qualifiées se concertent et donnent un avis sur la création, l'actualisation ou la suppression des diplômes de l'enseignement technologique et professionnel, du CAP au BTS. Les CPC sont organisées par champs professionnels. De 17 en 2005, leur nombre est passé à 14 suite à une réorganisation en 2007.

Un système de sous-commissions plus spécialisées permet de traiter les besoins en qualifications sur des domaines plus étroits. Ainsi, les métiers de l'automobile sont examinés séparément au sein d'une des quatre sous-commissions de la métallurgie.

Niveau V • niveau CAP/
BEP

Niveau IV • niveau bac
Niveau III • niveau bac+2

Bac pro • baccalauréat
professionnel
Bac techno • baccalauréat
technologique
BEP • brevet d'études
professionnelles
BP • brevet professionnel
BT • brevet de technicien
BTS • brevet de technicien
supérieur
CAP • certificat d'aptitude
professionnelle
MC4, 5 • mention
complémentaire de niveau
IV, V

... pour représenter 7 % de cette population. Au fil du temps, le baccalauréat professionnel a ainsi contribué à structurer l'offre de formation technologique et professionnelle de niveau IV.

Le développement du nombre de spécialités du baccalauréat professionnel, 80 en 2007, va pourtant à l'encontre de la volonté affichée lors de sa création d'en limiter le nombre. Aujourd'hui, on pourrait en effet considérer que les bac pro « de métier », « pointus », tendraient à se substituer aux bac pro « transversaux », sans que les critères de cette distinction soient clairement définis. Sur les spécialités créées avant 2000, certains bac pro ont fait l'objet d'une rénovation correspondant à une simple adaptation à leur environnement. D'autres, initialement transversaux, ont été segmentés. Le rapprochement de fonctions, de produits ou de processus qui présidait à leur création a donc été remis en cause. Au contraire, d'autres encore ont vu des options se regrouper. Il est souhaitable d'éviter le piège d'une analyse trop globalisante cherchant à définir « la » tendance d'évolution. Plusieurs tensions, parfois contradictoires, traversent la définition des spécialités et des orientations professionnelles.

Les spécialités du bac pro présentent entre elles des différences notoires. Tout d'abord leurs

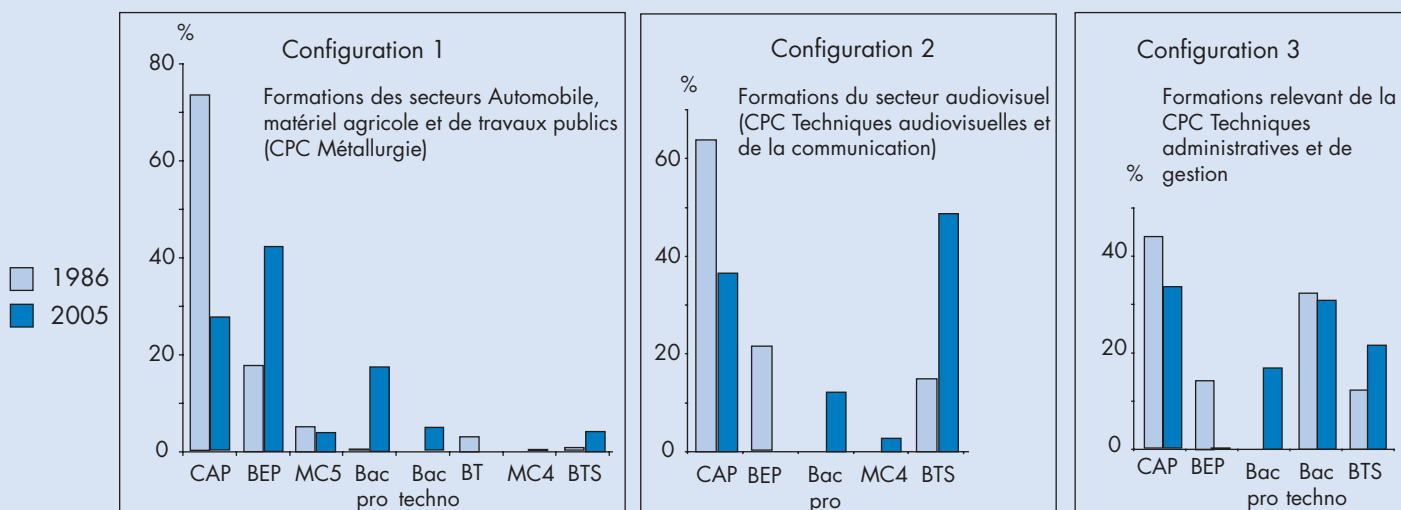
effectifs sont très variables. En 2007, le nombre d'élèves en dernière année allait de 1 pour le bac pro « Mise en œuvre des matériaux option Matériaux céramiques » à 14 389 pour le bac pro « Commerce ». Ensuite, la répartition par statut des candidats à l'examen présente également des écarts : les apprentis représentent en moyenne 18 % des élèves inscrits en dernière année de formation, avec des tendances extrêmes allant de l'absence totale de ce statut pour une dizaine de spécialités à sa présence exclusive dans trois spécialités. Pour les candidats issus de la formation continue, leur proportion, de l'ordre de 8 % pour l'ensemble, s'échelonne de 0 à 43 % selon les bac pro. Le taux de réussite est en moyenne de 80 % ; il varie entre 27 et 100 % selon la spécialité. L'hétérogénéité constatée sur ces indicateurs se confirme au regard de la place qu'occupe le bac pro par secteur dans l'ensemble des diplômes technologiques et professionnels.

Des implantations différentes selon les secteurs professionnels

Le baccalauréat professionnel n'a pas fait l'objet partout du même accueil. Son implantation vis-à-vis des diplômes existants, de même niveau ou au sein de voies de formation, varie selon les secteurs professionnels. Son développement ne correspond donc pas à la représentation monolithique que l'on en a parfois... ou que l'on souhaiterait lui voir tenir. Six configurations ont été établies (voir encadré page suivante et illustration graphique pages 2 et 3), cherchant à mieux caractériser la variété des contextes dans lesquels le bac pro s'est développé. Cette typologie met l'accent sur la prédominance d'un ou de plusieurs diplômes au sein de ces différents espaces professionnels.

Certains secteurs se caractérisaient avant l'arrivée du bac pro par une présence significative du CAP. Les premiers bac pro y ont été introduits

Évolution de la répartition des effectifs en dernière année de formation par configuration



CPC : Commission professionnelle consultative

assez rapidement et se sont bien implantés, provoquant l'accroissement des effectifs du BEP qui s'est substitué progressivement au CAP. Dans une première configuration, se constitue ainsi une voie dominante BEP-bac pro. La sous-commission Automobile de la CPC Métallurgie, où le premier bac pro fait son apparition dès 1986 sous la forte impulsion des professionnels, illustre parfaitement cette tendance. Près des trois quarts des élèves en dernière année de formation étaient alors positionnés sur un CAP tandis que le BEP représentait moins d'un élève sur cinq. En 2005, les effectifs du bac pro ont atteint 17,5 % de l'ensemble et ceux du BEP avoisinaient les 42 %. Le CAP chutait à la même date à 27 %.

Certains secteurs sont marqués par l'absence de BEP et une place prépondérante du CAP. L'intégration du bac pro est intervenue plus tardivement et a donné lieu à l'émergence d'une voie de formation, *a priori* atypique, CAP-bac pro, caractéristique de la deuxième configuration. Le secteur de la photographie, rattaché à la CPC Techniques audiovisuelles, s'organise, par exemple, autour de trois diplômes : CAP, bac pro et BTS. Le bac pro Photographie, dont l'origine date de 1991, s'est inscrit dans le prolongement du CAP Photographe, principal vivier d'alimentation du bac pro, en prenant en compte, au sein de son référentiel de formation, l'intégration des technologies numériques.

Le bac techno a conservé sa suprématie dans quelques secteurs : les secteurs industriels à forte composante technologique d'une part, et, d'autre part, les secteurs tertiaires où le niveau de qualification requis à l'embauche s'est accru, notamment au regard des exigences en matière de compétences « relationnelles ». Dans tous les secteurs concernés, qui forment la troisième configuration, le bac pro représente une part plus faible de formés que le bac techno. Au sein de la CPC Techniques administratives

Six configurations

Configuration 1 - Le développement d'une dominante BEP-bac pro
Travail des métaux et Automobile (CPC Métallurgie) ; CPC Transport et manutention ; Matériaux souples (CPC Habillement) ; Matériaux (CPC Chimie) ; CPC Textiles et industries connexes ; Techniques graphiques (CPC Techniques audiovisuelles et de la communication) ; Services aux entreprises et aux collectivités (CPC Secteur sanitaire et social).

Configuration 2 - L'émergence d'une dominante CAP-bac pro
Techniques audiovisuelles (CPC Techniques audio visuelles et de la communication) ; Aviation (CPC Métallurgie) ; Industries extractives et matériaux de construction ; Esthétique (CPC Soins personnels) ; CPC Arts appliqués.

Configuration 3 - Le renforcement d'une voie bac techno-BTS
CPC Techniques administratives et de gestion ; Traitement des eaux, Biologie et biotechnologies, Mesures physiques, contrôle, régulation (CPC Chimie) ; Électrotechnique, Électronique, Automatismes, Informatique (CPC Métallurgie) ; CPC Techniques de commercialisation.

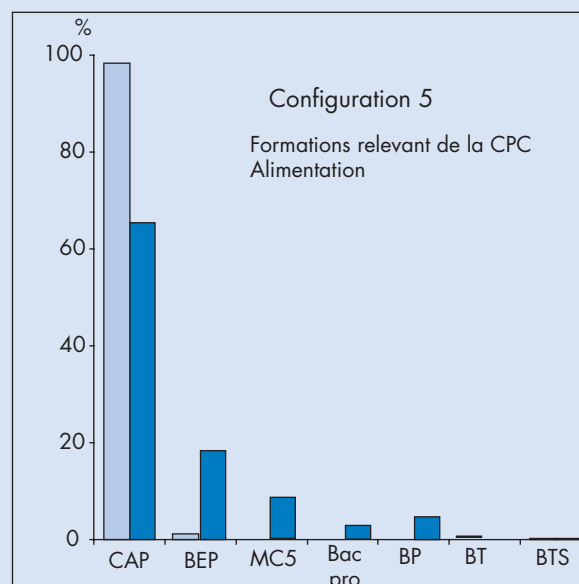
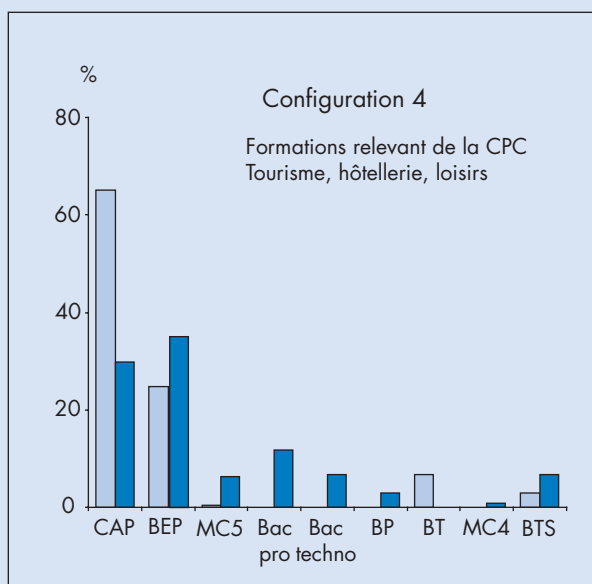
Configuration 4 - L'installation de deux voies parallèles, CAP-BP et BEP-bac pro
Hôtellerie et restauration (CPC Tourisme, hôtellerie, loisirs) ; CPC Bois et dérivés ; CPC Bâtiment et travaux publics.

Configuration 5 - La quasi absence de développement du bac pro
CPC Alimentation

Configuration 6 - Pas de création de bac pro
Coiffure (CPC Soins personnels) ; Banques (CPC Autres activités des services) ; divers secteurs de la CPC Arts appliqués.

La nomenclature des CPC utilisée ici est celle de 2005.

et de gestion, le BEP prépare essentiellement à la poursuite d'études, et constitue un vivier d'alimentation à la fois des bac pro et des bac techno. Dans les secteurs relevant de cette CPC, la répartition des formés par type de diplômes a connu des changements notables en vingt ans : la part du niveau V a considérablement chuté, tandis qu'à l'inverse le niveau IV a largement progressé avec l'arrivée du bac



Source : base de données Reflet, Céreq.

Les sources

Ces résultats sont extraits d'une étude réalisée par le Céreq dans le cadre d'un appel d'offre de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO). Cette étude dresse un état des lieux du baccalauréat professionnel avant la réforme engagée en 2008. Pour chaque CPC ont été analysées les évolutions de la structure de l'offre de certification et de formation : flux de formés et de diplômés, origine scolaire, généalogie des diplômes... Dans un second temps, une analyse transversale des données a permis de construire une typologie des bac pro en fonction de l'évolution de leur positionnement au sein des domaines professionnels.

Plusieurs sources ont été mobilisées :

- la base de données Reflet du Céreq, recueil historique des diplômes de l'enseignement technique et professionnel (disponible sous <http://www.cereq.fr/Reflet.htm>) ;
- les comptes rendus des CPC ;
- la base centrale de pilotage gérée par le ministère de l'Éducation nationale pour les données sur les élèves inscrits dans les établissements du second degré ;
- les conventions collectives nationales.

pro. Le bac techno y représente néanmoins toujours deux tiers des formés contre un tiers pour le bac pro en 2005 et le BTS a quasiment doublé ses effectifs.

Trois secteurs, le bois, la restauration et le bâtiment, se caractérisent par le maintien de deux voies de formation parallèles : la voie CAP-BP et celle BEP-bac pro (configuration 4). Le niveau V occupe une place prépondérante et le CAP, qui repose sur une forte tradition des identités professionnelles, joue un rôle important. Le bac pro s'est assez rapidement développé dans ces secteurs, mais autour de nouveaux métiers. C'est le cas dans le domaine de la restauration où la structuration des diplômes a considérablement évolué depuis les années 90. Si le niveau V concentre toujours le plus de formés, il faut noter la progression constante (en effectifs et en pourcentage) des élèves en classe terminale de bac pro, de BP et de BTS. La diversité des voies de formation, CAP-BP d'une part et BEP-bac pro d'autre part, fait écho à la diversification des modes de production et de distribution des emplois existants dans le secteur : à la voie CAP-BP correspondent davantage les emplois de la restauration traditionnelle tandis que la voie BEP-bac pro, plus polyvalente (cuisine et service), conduit plus spécifiquement vers les chaînes, la restauration collective ou les brasseries.

La CPC Alimentation constitue un cas à part, et seule dans la configuration 5, dans la mesure où le bac pro s'y est à peine implanté, et de façon tardive. Il a en effet fallu attendre 1994 pour que soit adopté le projet de création du bac pro Métiers de l'alimentation. Diplôme transversal, il ne rencontre pas l'assentiment des professionnels très attachés à des diplômes de métiers, incarnés par plusieurs BP. En 2005, le niveau V représentait 92 % des élèves en dernière année de formation, le CAP en regroupant à lui seul 65 %. La voie BEP-bac pro reste ainsi très marginale au sein de cette CPC. Très récemment, trois bacs pro spécifiques sont venus remplacer le bac pro existant.

Quelques secteurs fonctionnent aujourd'hui encore sans bac pro : la coiffure, les banques, ou divers secteurs des arts appliqués (configuration 6). Les professionnels lui préfèrent en effet dans certains cas le brevet professionnel, dans d'autres le brevet des métiers d'art.

Ces diverses configurations illustrent la diversité des formes d'intégration des baccalauréats professionnels au sein de l'offre de diplômes. Elles montrent l'importance de la reconnaissance accordée par les groupes professionnels et leur volonté de concevoir et de gérer les diplômes dont ils ont la responsabilité dans une logique de système.

Le passage au bac pro en trois ans induit deux changements majeurs par rapport à l'ancienne organisation. L'accès au diplôme s'est élargi et les poursuites d'études sont encouragées. Cette évolution répond à des préoccupations qui ne sont pas nouvelles. Avant même les premières expérimentations de 2001, des demandes pour élargir les modalités d'accès comme pour favoriser les poursuites d'études avaient été formulées lors des réunions des CPC.

Aujourd'hui, l'ouverture à la poursuite d'études après le baccalauréat professionnel risque de provoquer une confusion, voire une concurrence, entre filière professionnelle et filière technologique si leurs objectifs tendent à se couvrir partiellement. Pour autant, les réformes sont en cours et leurs effets ne peuvent pas encore être appréhendés. Il ressort néanmoins du bilan présenté que chaque secteur possède ses propres besoins en qualifications et que toutes les spécialités de bac pro ne peuvent pas être considérées de la même manière. Dans certains cas, le baccalauréat professionnel s'inscrit dans une logique de prédominance de diplômes de niveau III, désormais considéré comme niveau d'exigence minimal par les professionnels. Dans d'autres, au contraire, les niveaux V et IV restent largement dominants et pertinents sur le marché du travail. L'application de la réforme ne pourra faire abstraction de cette réalité contrastée.

Jean-Louis Kirsch, Françoise Kogut-Kubiak
(Céreq)

À lire également...

• « Le baccalauréat professionnel : état des lieux avant la réforme », CPC documents n°4, 2009. Également disponible sur le site du Céreq Net.doc n° 57 <http://www.cereq.fr/pdf/Net-Doc-57.pdf>

• *Les diplômes de l'Éducation nationale dans l'univers des certifications professionnelles. Nouvelles normes et nouveaux enjeux*, F. Maillard et J. Rose, Relief n° 20, Céreq, 2007.

• « Certifications professionnelles : les partenaires sociaux impliqués dans la construction de l'offre », C. Labruyère, *Bref* n° 208, Céreq, juin 2004.

• « Le baccalauréat professionnel aura bientôt huit ans », B. Bouyx, *Orientation scolaire et professionnelle*, Vol. 22, n° 2, juin 1993.

• *Niveau IV de formation et accès aux emplois industriels*, Collection des études, n° 13, Céreq, 1985.

ISSN - 0758 1858

Céreq

Directeur de la publication :
Frédéric Wacheux
Conseiller scientifique :
Alberto Lopez
Secrétariat de rédaction et mise en page :
Elsa Personnaz

Commission paritaire n° 1063 ADEP.
Reproduction autorisée à condition
expresse de mentionner la source.
Dépôt légal n° 49-459.

Centre d'études et de recherches
sur les qualifications
10, place de la Joliette,
BP 21321,
13567 Marseille cedex 02.
Tél. 04 91 13 28 28.
Fax 04 91 13 28 80.
www.cereq.fr
Imprimé par le Céreq
Publication gratuite

n° 270 janvier 2010